Image not found or type unknown

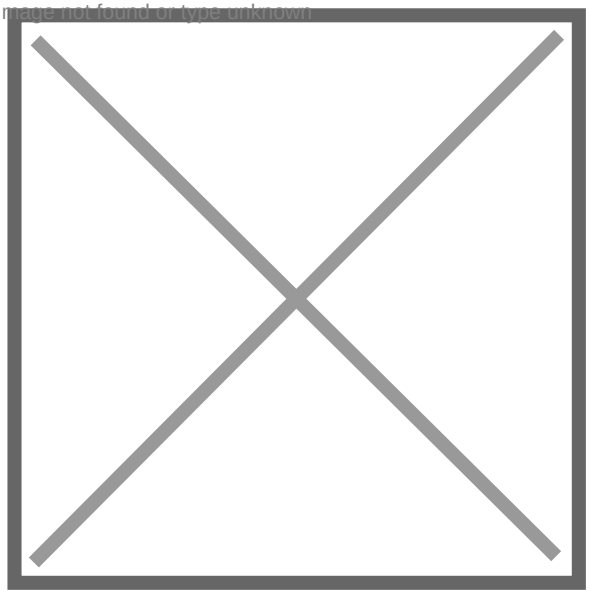

Démission et Indemnités chomage

Par **lilalila**, le **09/04/2016** à **19:11**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir quels sont les droits quand on démissionne d'un poste en CDI?
J'ai 55 ans et je souhaiterais finir une formation et exercer un autre métier par la suite.
As t-on le droit aux indemnités chômage ou pas?
Faut il justifier les raisons?
Merci

Par **morobar**, le **10/04/2016** à **07:07**

Bonjour,
Pas.
Le principe de l'allocation chômage est de verser des revenus de substitution en cas de perte INVOLONTAIRE d'emploi.
Il va donc falloir convaincre Pole-emploi d'examiner votre dossier après une carence de 4 mois et de justifier cette démission.
Pour réaliser votre projet, mieux vaut négocier avec l'employeur une rupture conventionnelle.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés